



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



Promotion de la santé
et prévention
Gesundheitsförderung
und Prävention

JE(UX) CONSOMME DONC JE SUIS

L'addiction des jeunes consommateurs

Prévention et détection précoce chez les jeunes consommatrices et consommateurs

CoRoMA / SSAM - Swiss Training Day
30 juin 2021

Kathya Currat, REPER Fribourg
Nicolas Dietrich, Service du médecin cantonal

Tour de présentations

**Quel est votre lien à cette thématique?
Quelle est votre attente par rapport à cet atelier?**

Jeunes et dépendances

- Même si les comportements de beaucoup de jeunes peuvent inquiéter les adultes, **la majorité d'entre eux et elles vont bien**
- Environ un-e jeune sur 10 peut avoir, à un moment de son parcours, besoin d'une aide extérieure spécialisée en lien avec un problème de dépendance (DSAS, 2018)

Pourquoi consommer?

Témoignages de jeunes rencontré-e-s

"Je ne peux pas me montrer comme je suis ici, je hais mon corps".

"J'aimerais trouver du sens dans ma vie".

"Puissant calmant"

"Rien ne change dans ma vie."

"J'aimerais arrêter de souffrir".

"J'aimerais mourir".

"J'aimerais trouver quelque chose qui me plaise".

"J'aimerais effacer mon passé".

"J'aimerais reprendre ma vie à zéro".

"J'aimerais trouver du sens dans ma vie".

Quelles expériences de jeunes en foyer?

Témoignages de jeunes rencontré-e-s

"Je n'ai pas confiance si je dis vraiment comment je me sens. La réponse des éducateurs-trices sera que je dois retourner à Marsens."

"Il faut m'aider".

"J'aimerais être pris-e au sérieux. J'ai de la haine, de la colère contre certains éducateurs. "

" Quand je dis je ne suis pas bien, on me répond ok... On n'est pas du domaine médical, on n'est éducatif ici".

"J'ai besoin de personnes qui soient plus à l'écoute de ma douleur".

"J'ai besoin de plus d'attention quand je vais mal. Pas seulement quand je vais bien".

"Pourquoi on nous emmène à l'hôpital?"

"Quand je suis sous l'effet du produit je me dis que ça va. Mais pour eux, je sens qu'ils ont peur".

Consommation à risque ou récréative?

- La consommation peut concerner différents produits: substances psychoactives, internet, jeux,...
 - Substances psychoactives: drogues illégales, alcool, médicaments (DSAS, 2018)
 - La consommation peut être occasionnelle et modérée, récréative et ne pas poser de problème
 - Mais parfois la consommation génère des risques et des souffrances
- > **Aborder le sujet avec les jeunes pour comprendre leur vécu**
- > Ce qui fait peur aux adultes n'est pas forcément ce qui pose le plus de problèmes aux jeunes et vice-versa

Aborder les dépendances avec les jeunes

Repérer un problème de dépendances, ce n'est pas évident....

...l'affronter avec les jeunes ça l'est encore moins!

Repérer des signaux chez le/la jeune (signes objectifs)

- Consommation problématique de substances psychoactives; possession de matériel lié à la consommation; tenue d'un discours centré sur les produits consommés
- Changements de comportements du jeune: perte de motivation, d'appétit, changement d'humeur, troubles du sommeil, repli sur soi, agressivité, non-respect des heures de rentrée, problèmes à l'école/au travail, etc. (DSAS, 2018)
- S'intéresser à la consommation, essayer de comprendre si elle peut être problématique (poser des questions aux jeunes: à quelle fréquence, depuis combien de temps, dans quel contexte, etc.)

Quand agir?

- Conjonction de deux paramètres: comportement à risque et vulnérabilité
- Signaux d'alarme (DSAS 2018):
 - Intensité des signes
 - Répétition des signes
 - Addition des signes qui varient en même temps
 - Evolution dans les derniers mois ou semaine

Comment agir?

- En mettant le jeune en confiance (surtout s'il craint que cela ne détériore sa situation)
- En mettant le jeune en position d'acteur
- En garantissant un cadre de confidentialité
- En garantissant un cadre de dialogue en toute liberté et en toute sécurité (qu'il n'y aura pas de conséquences négatives pour lui)
- Identifier avec le jeune ce qui est problématique et comment chercher l'aide appropriée
- Accepter que les changements ne peuvent se faire que de façon progressive et avec l'adhésion du jeune
- Ne pas rester seul-e: s'appuyer sur son équipe et/ou d'autres professionnel-les, échanger, demander conseil et déléguer si nécessaire (accepter ses limites)

Comment aborder le sujet avec le jeune?

- Saisir les moments informels pour aborder le sujet avec le jeune – repérer un moment où il est preneur
- S’il n’est pas preneur, respecter cela, mais lui proposer un autre moment pour en discuter (le laisser choisir le moment et les modalités)
- Partager ses constats avec le jeune: indiquer les changements concrets observés et les préoccupations relatives aux risques encourus – donner des signes objectifs pour impliquer le jeune dès le début
- Valoriser aussi ce qui va bien, ne pas focaliser uniquement sur les dimensions problématiques (se préparer!)
- Laisser le jeune s’exprimer sur ce qui va bien/ce qui va moins bien

Comment accompagner le changement?

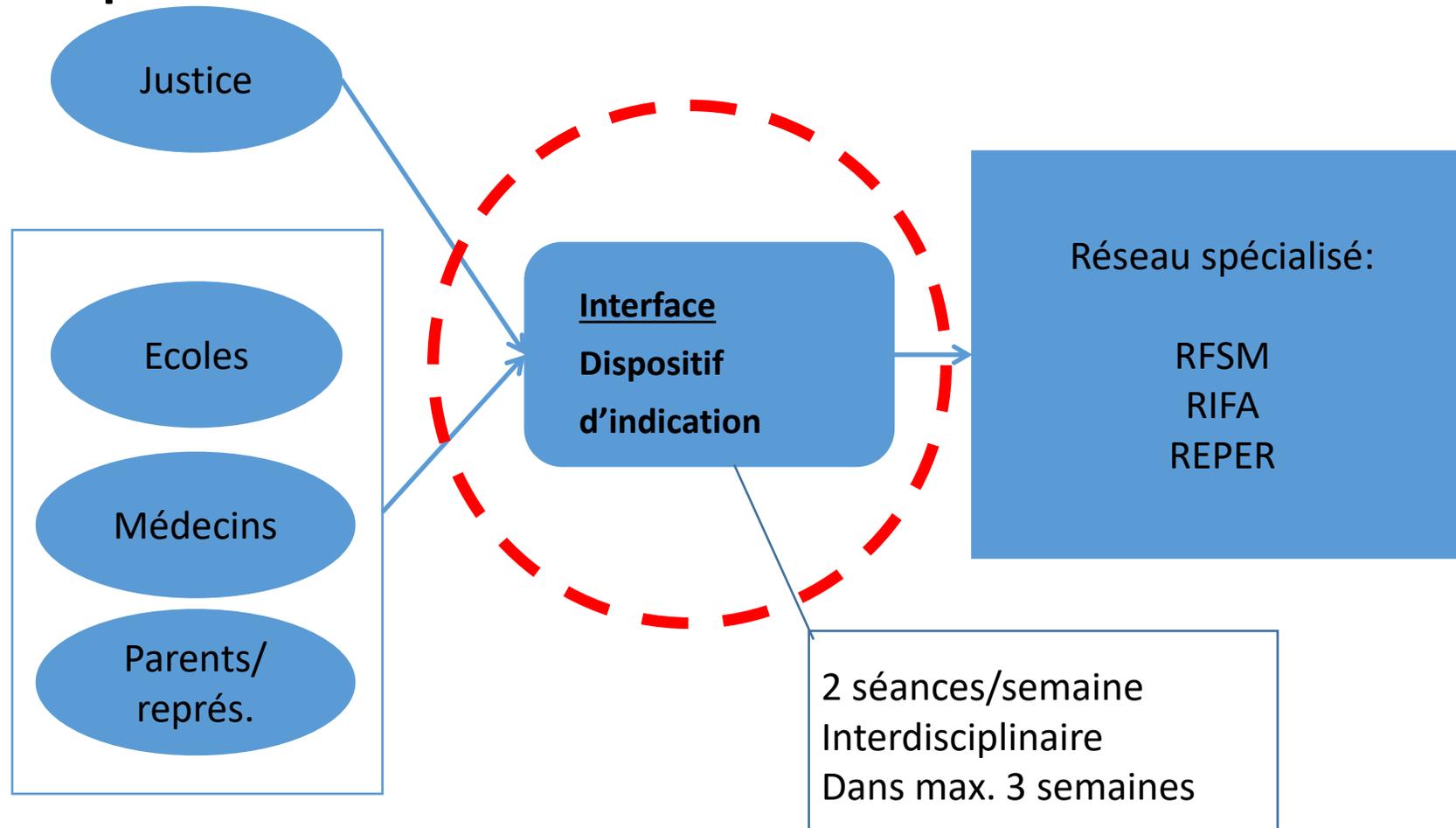
- Prendre le temps: la prise de conscience de la dimension problématique de la consommation par le jeune peut prendre du temps
- Rappeler les garanties du cadre sécurisant, les renégocier si nécessaire
- Poser des objectifs réalisables: progressivité, petits pas
- Négocier des mesures concrètes avec le jeune. Ex: diminution progressive de la consommation, ne pas tout arrêter en même temps (ex: le cannabis mais pas la cigarette toute de suite)
- Poser aussi les limites de ce qui est acceptable ou non
- Donner des outils au jeune: journal de bord, applications, etc.
- Valoriser les efforts mis en place par le jeune, même s'il s'agit de petits pas
- Parler de la consommation, mais aussi du contexte dans lequel elle s'inscrit
- Les jeunes ont des rêves et des aspirations: s'appuyer sur ces rêves pour les renforcer et diminuer ce qui les entrave

Discussion

- Ces pistes/exemples font-ils écho à votre expérience?
- Dans votre expérience, quelles sont les difficultés rencontrées et/ou ce qui a bien marché?

Dispositif cantonal d'indication addiction pour le jeunes et les mineurs (Loi sur les stupéfiants – article 3c)

La pré-indication et l'indication



Dispositif cantonal d'indication addiction pour le jeunes et les mineurs (Loi sur les stupéfiants – article 3c)

Phase de pré-indication

Expression d'un besoin d'évaluation ou de soutien résultant d'un formulaire court permettant de pré-trier les situations. Ce pré-tri doit permettre que seules les bonnes personnes soient annoncées au dispositif d'indication sur la base de critères robustes et facile à utiliser par «n'importe qui».

On peut distinguer 3 groupes:

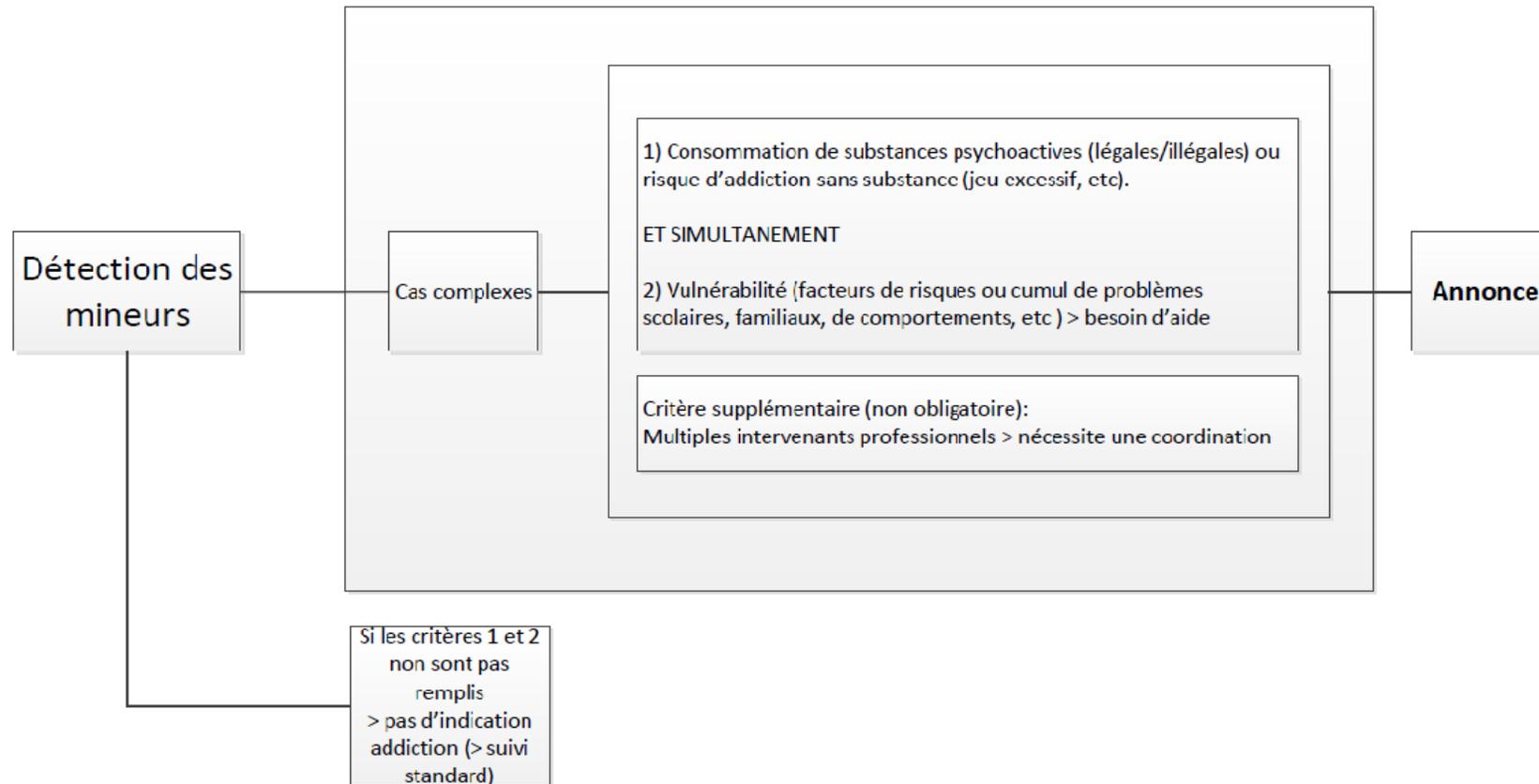
1. Les jeunes qui consomment sans autre complication

2. Les jeunes qui consomment avec d'autres risques > doivent bénéficier d'une évaluation

3. Les jeunes qui consomment déjà sous forme d'automédication avec des signes clairs de problèmes notamment psychiques (co-morbidité) > doivent être orientés vers une prise en charge interdisciplinaire

Dispositif cantonal d'indication addiction pour le jeunes et les mineurs (Loi sur les stupéfiants – article 3c)

Détection: critères de tri pour une indication pour des mineurs



Dispositif cantonal d'indication addiction pour le jeunes et les mineurs (Loi sur les stupéfiants – article 3c)

Les services spécialisés:

>REPER

>Chaîne de soins des troubles de l'addiction du RFSM

>Chaîne de l'adolescence / pédopsychiatrie

>RIFA (Fondation le Tremplin, Fondation le Torry, Association le Radeau)

+ Pour les urgences et les aspects somatiques: l'Hôpital Fribourgeois HFR.

Dispositif cantonal d'indication addiction pour le jeunes et les mineurs (Loi sur les stupéfiants – article 3c)

Objectifs

- > **Eviter une aggravation** de la consommation de stupéfiants et de psychotropes ou de comportements addictifs chez les jeunes par une détection précoce
- > Garantir une **intervention appropriée** et un meilleur suivi des situations annoncées avec l'ensemble des acteurs impliqués
- > Plus largement, ce projet permet aussi d'**identifier** si l'**offre** spécialisée dans les addictions destinée aux jeunes, correspond aux besoins et de la **piloter** dans le canton.

Dispositif cantonal d'indication addiction pour le jeunes et les mineurs (Loi sur les stupéfiants – article 3c)

Le dispositif d'indication a pour rôle : 1) une évaluation (gravité de la consommation et situation bio-psycho-sociale générale (santé, école/formation, famille) 2) une sensibilisation du jeune aux implications liées à une consommation de stupéfiants et de psychotropes 3) une identification du besoin d'un suivi spécialisé et, si nécessaire, faire une orientation vers le service adéquat 4) une information à l'annonceur et, pour chaque cas, la détermination de la personne/l'instance qui est la mieux à même d'assurer le suivi après cet entretien et un contrôle après 3 mois.

Phase de post-indication

Cette phase représente la mise en œuvre du projet. Sur la base du résultat de l'indication, le réseau du jeune (et dès cet automne le case manager pour les situations les plus complexes) accompagnent l'utilisateur dans la réalisation du projet.

Le dispositif en bref (1)

>A votre disposition:

>Un numéro unique (**026.305.74.73**) pour échanger, obtenir des informations auprès de professionnels

>Un dispositif testé et validé, facile d'accès

>Une brochure à laquelle vous référer

>Vous obtenez:

>Un moyen simple d'annoncer un jeune en difficulté pour lui permettre une évaluation rapide de sa situation

>Une collaboration active à la mise en place si nécessaire d'une prise en charge

>Une possibilité à tout moment de sortir ou revenir dans le dispositif en fonction de l'évolution de la situation

Le dispositif en bref (2)



Discussion



- Questions?
- Quels sont les consommations/comportements qui vous préoccupent le plus chez les jeunes? En quoi la détection précoce pourrait aider? Quel type de détection précoce?
- Modèles de détection précoce structuré et dans vos cantons?

Des outils et références pour aller plus loin...

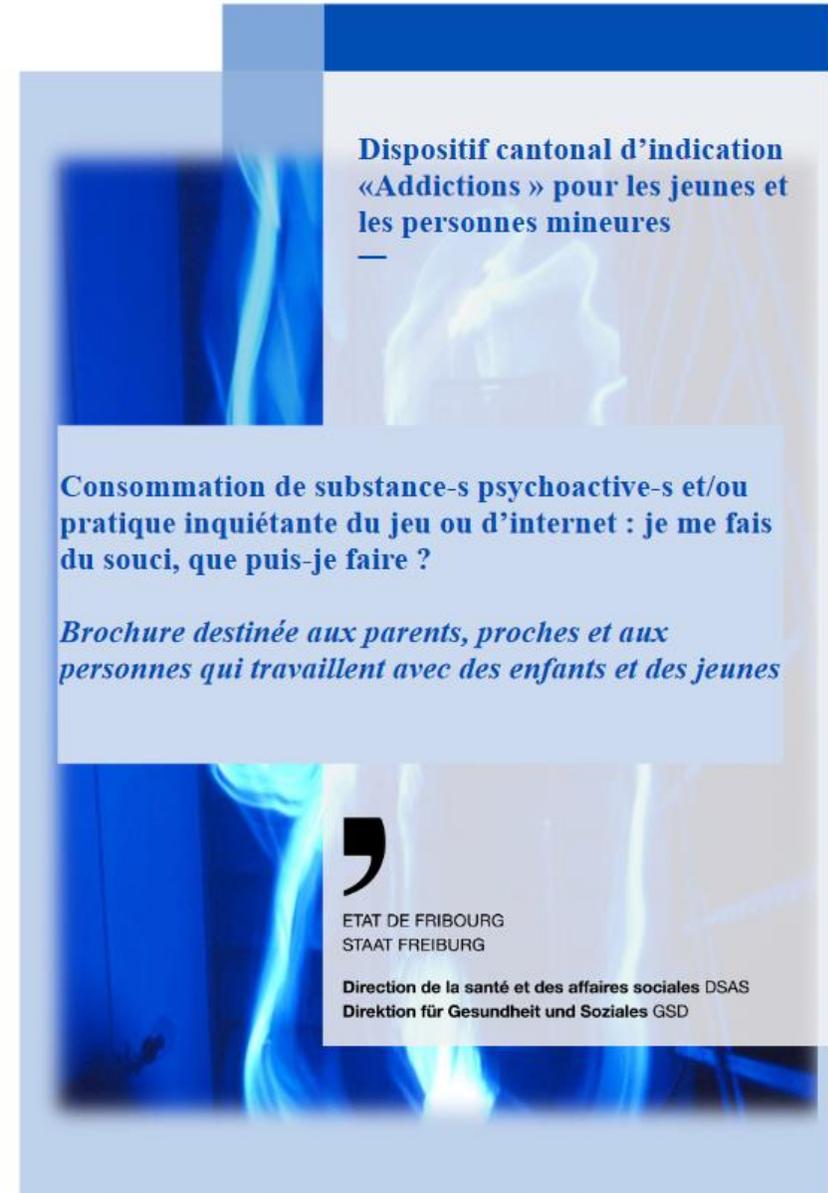
Addiction Info Suisse. 2010. [Consommation de substances psychoactives durant l'apprentissage: des pistes pour prévenir et réagir. Un guide pratique pour les responsables d'apprentissage.](#)

Etat de Fribourg, DSAS. 2018. *Dispositif cantonal d'indication «Addictions» pour les jeunes et les personnes mineures. Consommation de substance-s psychoactive-s et/ou pratique inquiétante du jeu ou d'internet: je me fais du souci, que puis-je faire?* [Brochure destinée aux parents, proches et aux personnes qui travaillent avec des enfants et des jeunes.](#)

GREa & Fachverband Sucht. 2020. [Guide APAN pour les professionnels sur les usages des écrans.](#)

GREa et OFSP. [Intervention précoce. Accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité.](#)

Plateforme Adolescents GREa.2014. [Adolescence au risques de l'addiction. Manuel de réflexion et de l'action à l'usage des professionnels.](#) Lausanne: GREa.



Merci de votre attention!

kathya.currat@reper-fr.ch

nicolas.dietrich@fr.ch